



Je vote et fais voter
UNSA
dès réception du matériel de vote

Paris, le 23 novembre 2018

[Vidéo de l'UNSA – Elections 6 décembre 2018](#)

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA CAP DES ATTACHES D'ADMINISTRATION 22 novembre 2018

Représentaient l'UNSA :

Dominique LE-DILY	DRAAF Normandie	dominique.le-dily@agriculture.gouv.fr	06.87.04.81.75
Nicolas RAMI	DRAAF Bretagne	nicolas.rami@agriculture.gouv.fr	02.99.28.21.81
Norbert LECARDONNEL	EPL St Lô Thère	norbert.lecardonnel@educagri.fr	02.33.77.80.75
Nathalie ALEU SABY	DRAAF OCCITANIE	nathalie.aleu-saby@agriculture.gouv.fr	04.67.10.19.05
Yolande FISCHER	DDT Bas-Rhin	yolande.fischer@bas-rhin.gouv.fr	03.88.88.91.86
Sébastien SCHMITT	LEGTA Fontaines	sebastien.schmitt@educagri.fr	06.31.32.51.33

DECLARATION LIMINAIRE

LES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT DANS LA SPIRALE DU DEMANTELEMENT DE LEURS MISSIONS ET DE LEUR STATUT

Au terme d'une mandature et avant d'aborder le contexte de l'exercice de nos missions et de revenir sur la gestion du corps, nous souhaitons remercier les acteurs de cette CAP que sont les gestionnaires, ainsi que les représentants des autres syndicats ici présents : nous avons travaillé durant ces 4 années avec un esprit de coopération qu'il faut saluer.

Après la RGPP, nous avons connu la RéaTE avec son cortège de fusions, de suppressions de postes, de réorganisation permanente des services pour faire face aux diminutions constantes d'effectifs.

La mise en place de l'organisation territoriale des Services Publics, réforme conduite à la hussarde sans dialogue social ainsi que les chantiers transversaux menés dans le cadre de CAP 2022 vont supprimer des garanties fortes pour les fonctionnaires. **L'UNSA réaffirme son opposition totale aux réformes annoncées.**

Nous recevons de nombreux témoignages d'attachés des DDI, des DRAAF, mais aussi de l'administration centrale et des établissements publics, qui traduisent mal-être, souffrance, démotivation. L'UNSA rappelle que nos collègues ont joué et jouent un rôle difficile dans la construction des nouvelles directions et services. Beaucoup d'entre eux se considèrent comme des « laissés pour compte » par le Ministère de l'Agriculture (CF classement IFSE où certains de nos collègues se voient rétrograder du groupe 2 vers le groupe 3 et oubliés dans les listes de promotion ou d'avancement).

La diminution incessante des effectifs des fonctions support est au quotidien compensée par les attachés, sans reconnaissance de leur hiérarchie ; cette indifférence et quelquefois ce mépris, qui s'ajoute aux incertitudes quant à leur avenir, est insupportable.

L'UNSA AFFIRME SON OPPOSITION TOTALE A :

- **Un « État à la carte » et à la fusion des secrétariats généraux**, car en fusionnant les programmes 333 et 307 ce sera, n'en doutons pas, au tour de la RH métier d'intégrer le dispositif préfectoral.

- **La contractualisation prévue des postes de cadres.**
- **La réforme des CAP**, qui retire la possibilité, pour les représentants des personnels, d'examiner en amont les mobilités, les avancements et les promotions et laisse nos collègues entièrement au bon vouloir de leur hiérarchie. C'est remettre en cause des espaces d'échange, d'alerte de l'Administration sur certaines situations, de défense des collègues et c'est porter atteinte à la garantie d'équité de traitement et de droits dans le déroulement de leur carrière

Durant cette mandature, l'UNSA est intervenue avec pugnacité pour :

- Défendre des remontées de part variable dans le cadre de la PFR ou de CIA.
- Régler des situations dramatiques en plaidant des mobilités.
- Rétablir un minimum d'équité dans les avancements et promotions.

Quels que soient les résultats des élections du 6 décembre 2018, l'UNSA continuera à militer pour un syndicalisme autonome, offensif au plus près des préoccupations de nos collègues.

L'UNSA DEMANDE :

La reconnaissance des AAE

L'UNSA demande que soit réalisé un état des lieux sur la situation des AAE dans l'ensemble des secteurs. L'objectif est de disposer d'une cartographie des postes occupés, des parcours, des compétences, des perspectives d'emploi ainsi que du ressenti des agents.

Ce rapport doit dresser un état des lieux des modalités de gestion RH de nos collègues dans l'ensemble des secteurs et proposer, pour le Ministère de l'Agriculture et ses établissements publics, des lignes communes.

L'accompagnement des AAE touchés par les restructurations des services

La raréfaction des postes de cadres de tous niveaux et l'absence de véritable suivi personnalisé des cadres administratifs les privent d'un appui pour les aider à réfléchir à un véritable parcours de professionnalisation. L'UNSA réitère sa demande de création de postes d'attachés chargés de mission dédiés à l'appui des corps administratifs.

Cet appui doit intégrer les collègues se trouvant en grandes difficultés.

L'équité de traitement des membres du corps

Il faut harmoniser les textes et les pratiques entre les établissements publics et les services du ministère pour le RIFSEEP mais aussi pour les cotations de postes et l'appui aux agents.

La révision des modalités de cotation des postes du RIFSEEP

Le copier/coller sur la PFR a des effets catastrophiques, comme nous l'avions prévu en groupes de travail. L'appartenance à des structures selon la taille ou le classement selon le nombre d'agents encadrés n'a pas de sens.

Nous rappelons que le MAA est le seul ministère à coter des chefs de service en groupe 3.

Le maintien des pratiques retenues antérieurement sur les promotions/avancements

Nous constatons pour la première fois dans les listes qui nous sont proposées une dérive des règles. Il était convenu que la liste complémentaire ne devait pas comporter plus d'un tiers de noms par rapport à la liste principale présentée par les IGAPS. En 2018, cette liste complémentaire est à 50 %.

De plus, les propositions antérieures ne sont pas toutes prises en compte et enfin, l'effet mémoire pour deux noms est occulté par l'administration.

Enfin, des propos tenus par certains IGAPS manquent de réalisme, il est souhaitable que les différents acteurs expliquent et assument les responsabilités qui sont les leurs.

La simplification des modalités de recours CIA

Selon les règles du contentieux administratif, il n'existe pas de RGOP (recours gracieux obligatoire préalable). Aussi, nous demandons, une nouvelle fois, que les agents puissent avoir le choix de déposer ou non directement un recours auprès de la CAP.

L'articulation du 3^{ème} grade avec les postes de chef de mission

La création d'un troisième grade chez les IAE doit aboutir au maintien promis par l'administration en 2017 des 80 postes de chef de mission pour les attachés. À ce jour, nous sommes loin du compte !

En outre, nous demandons que le nombre possible d'avancements à l'accès à l'échelon spécial soit pourvu venant ainsi concrétiser la qualité de carrières exemplaires.

La mise en œuvre d'un contrat de fin de carrière

Où en la demande de l'UNSA d'introduire au MAA un contrat de fin de carrière pour les attachés, comme au Ministère de l'écologie où cette pratique est instaurée depuis quelques années ?

Le traitement prioritaire des dossiers ZUS des agents partant à la retraite

Enfin un dossier plus général relatif au ZUS : nous demandons que la priorité d'instruction soit donnée aux agents partant en retraite, tous corps confondus.

En conclusion, merci d'avoir une pensée pour Martial FLAUS, élu suppléant sur la liste de l'UNSA à la CAP des attachés en 2014 qui s'est donné la mort en 2015.

Pour lui rendre hommage, mais aussi en signe d'alerte, nous vous proposons un extrait de texte :

« La mort volontaire d'un homme endeuille la société tout entière. Dès lors, prévenir la conduite suicidaire d'un individu participe aussi de la sauvegarde de la collectivité. L'un et le tout ne s'opposent pas mais s'articulent pour la protection de l'être humain et la pérennité de l'intérêt général.

Le travail, en effet, doit structurer, donner sens à l'activité humaine. Il joue un rôle fondamental dans la construction et l'évolution de l'identité personnelle et sociale, il est un élément essentiel dans l'édification de l'estime de soi ».

Ces phrases, rédigées par un président honoraire de tribunal administratif, figurent dans l'AJDA de juin 2018.

Il est urgent, que partout soit donnée la priorité à l'humain, que chacune, chacun, soit reconnu dans son travail sans avoir à connaître mépris ou humiliation ;

REPONSES DE L'ADMINISTRATION

AP 2022 : le MAA n'a pas de retours officiels sur le travail qui a été demandé aux Préfets.

Fusion des programmes 307 et 333 : les travaux vont débuter prochainement, c'est une question sensible et le MAA veillera à ce que les agents concernés gardent un lien fort avec leur ministère d'appartenance.

Réforme des instances : la DGAFP a entamé des travaux de modification des lois de 1982 et 1983 relatives aux statuts. Le Ministre est attaché au dialogue social et il s'est engagé, quelques soient les réformes à venir, à conserver des instances sous des formes à inventer.

Rapport demandé sur le corps : la présidente s'engage à faire remonter la demande au président du CGAAER.

Contrats de fin de carrière : sera vu dans le cadre du rapport sur le corps.

Nombre de postes restant à pourvoir au titre de l'échelon spécial du grade d'attaché hors classe : 12

Articulation du 3^{ème} grade d'attaché avec les postes de chefs de mission : le Ministère sollicite régulièrement la DGAFP pour que la grille indiciaire des emplois fonctionnels soit revalorisée.

Harmonisation du RIFSEEP entre le Ministère et ses opérateurs : ce travail est entamé mais se révèle compliqué car des statuts différents (INAO, FAM..) se trouvent en présence et la convergence est difficile. Il faut tenir compte de l'historique. L'UNSA fait observer que ces différences de cotation bloquent les mobilités entre secteur ; cette difficulté devra être anticipée pour les TSMA et les IAE avant le passage au RIFSEEP de ces deux corps.

Augmentation du ratio pro/pro pour les avancements de grade : le MAA porte le dossier mais pèse peu dans les débats interministériels, puisqu'il s'agit d'un corps interministériel.

Plans de requalification : le MAA n'a aucun retour de la DGAFP sur les nouveaux plans de requalification de C en B et de B en A, porté par lui.

Mobilité obligatoire en cas d'avancement de grade : les mobilités obligatoires sont de plus en plus difficiles car les postes vacants se raréfient. L'administration se dit sensible à cette remarque et un travail interministériel doit s'engager assez rapidement pour harmoniser les conditions de mobilités, notamment dans le cadre des accords sur l'égalité hommes/femmes.

Liste complémentaire : l'Administration est d'accord avec l'observation faite par l'UNSA.

Traitement prioritaire des dossiers ZUS pour les agents partant à la retraite : l'Administration travaille sur ce dossier et reviendra vers les représentants du personnels début 2019 (voire décembre 2018 si c'est possible).

AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

- MOBILITES
- DEMANDES DE DETACHEMENT DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
- DEMANDES D'INTEGRATIONS DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
- PROMOTIONS ET AVANCEMENTS :

PROMOTIONS AU TITRE DE 2018

- **DANS LE CORPS DES ATTACHES D'ADMINISTRATION**

AVANCEMENTS AU TITRE DE 2018

- **A L'ECHELON SPECIAL DU GRADE D'ATTACHE HORS CLASSE**

AVANCEMENTS AU TITRE DE 2019

- **AU GRADE D'ATTACHE D'ADMINISTRATION HORS CLASSE**
- **AU GRADE D'ATTACHE D'ADMINISTRATION PRINCIPAL**

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, N'HESITEZ A CONTACTER NOS REPRESENTANTS EN CAP

VOUS POUVEZ OBTENIR LES RESULTATS SUR LE SITE DU MAAF

<http://intranet.national.agri/Quels-sont-les-resultats-des-CAP>

OU CONTACTER LA PERMANENCE

